

ANNEXE – GESTION DES EFFECTIFS

Coordonnées et résumé des règles de convention collective

Ex-établissement Centre de réadaptation en dépendance de l'Estrie

<p>Équipe de gestion des effectifs de l'ex-établissement du Centre de réadaptation en dépendance de l'Estrie (Le Centre Jean-Patrice-Chiasson et points de service d'East Angus, de Windsor, de Magog, de Lac-Mégantic, de Coaticook et d'Asbestos) 500. rue Murray, local 2211 (Québec) J1G 2K6</p>
<p>Personnes-ressources Numéro de téléphone : 819 780-2220 Aurey-Lee Beaulieu : poste 47023</p>

SUJET	CSN (cat. 3)
Disponibilité minimale à l'embauche	Besoins de l'employeur pendant 6 mois
Disponibilité minimale obligatoire	6 jrs/2 sem. dont 1 fds sur 2. En tout temps doit être disponibles soit les lundis et vendredis ou lundi et vendredi et deux journées consécutives incluant le 25 décembre ou 1 ^{er} janvier
Modification de la disponibilité et fréquence	Une fois par période de 3 mois en respectant les dates de tombées de l'horaire
Particularités	En plus de la modification une fois par période de 3 mois, peut soumettre au plus tard le 1 ^{er} avril sa disponibilité de P3 à P6.
Sorties des horaires	Au moins 7 jours à l'avance
Disponibilité de temps supplémentaire	Expression de disponibilité par formulaire sur base volontaire et modifiable en tout temps selon les modalités
Modalités de fonctionnement de la liste de rappel	<u>Délais de retour d'appels en cours d'horaire</u> Délai raisonnable
Particularité	N/A
Négligence de disponibilité	Non-retour d'appels dans les délais *Refus de quart *Absence non-motivée
En cas d'absence	Aviser votre gestionnaire durant les heures ouvrables du lundi au vendredi
En cas d'absence à l'extérieur des heures ouvrables	Faire localiser le coordonnateur d'activités où vous être prévu pour justifier votre motif d'absence